



## APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier: A 09-0195-16

Exploitation d'une agence de vente au détail de boissons alcooliques pour la municipalité de:

### PETIT-SAGUENAY

La SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC (SAQ) sollicite tout commerce en alimentation à présenter une proposition pour exploiter une agence de vente au détail de boissons alcooliques dans les limites de la municipalité et selon les conditions stipulées au document d'appel d'offres.

Un document complet d'appel d'offres sera remis aux personnes intéressées lors de la séance d'information qui se tiendra au bureau Municipal situé au 35, chemin du Quai, le 17 avril à 11h.

Pour toute information, vous pouvez communiquer, sans frais avec le Service de localisation et transactions immobilières au 1 (866) 794-8694.

Les propositions devront être reçues au plus tard le 11 mai 2009 à 14h.

La SAQ ne s'engage à accepter aucune des propositions reçues.

767611

## Avis public

### Ministère des Transports du Québec

#### LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES S.R.C. 1985, CHAPITRE N-22

Le ministère des Transports du Québec donne avis, par les présentes, qu'une demande a été déposée auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables, pour l'approbation de l'ouvrage décrit dans les présentes, ainsi que son emplacement et son plan.

Le ministère des Transports du Québec a, en vertu de l'article 9 de ladite loi, déposé auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et du Bureau de la publicité des droits de Lac-Saint-Jean-Ouest dans la ville de Roberval sous le numéro de dépôt 15 928 487, une description de l'emplacement et le plan du pont Carbonneau suivant l'axe de la route 169, au-dessus de la rivière Ashuapmushuan et la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest.

Les commentaires relatifs à l'effet de l'ouvrage sur la navigation maritime peuvent être adressés au Surintendant, Programme de protection des eaux navigables, Transports Canada, 901, rue du Cap Diamant (3<sup>e</sup> étage), bureau 310, Québec (Québec) G1K 4K1. Veuillez noter que seuls les commentaires faits par écrit et reçus au plus tard 30 jours suivant la date de cet avis seront considérés. Même si tous les commentaires répondant à ces exigences seront considérés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Fait à Saguenay, le vingt-septième jour de février 2009.

Denys Jean  
Sous-ministre

# Québec

767319

## APPEL D'OFFRES PUBLIC

Propriétaire: LE CONSEIL DES ATKAMEKW D'OPITCIWAN  
Att.: M. Serge Awashish, directeur des services sociaux Opitciwan  
Opitciwan via Roberval QC G0W 3B0

Projet: CONSTRUCTION D'UN REFUGE D'URGENCE  
POUR FEMMES À OPITCIWAN  
Situé au 60, route 17 à Opitciwan

Architecte: GOSSELIN & FORTIN, ARCHITECTES  
Att.: Mme Christyne Fortin, architecte  
971, boulevard Sacré-Cœur, St-Félicien QC G8K 1R8

Le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan demande des soumissions pour la construction d'un refuge d'urgence pour femmes à Opitciwan.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de Gosselin & Fortin, architectes, le lundi 23 mars 2009, contre un chèque non remboursable de cent dollars (100 \$) versé à l'ordre de Gosselin & Fortin, architectes.

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné seront reçues au bureau de Gosselin & Fortin, architectes, situé au 971, boulevard Sacré-Cœur à St-Félicien, jusqu'à 15 H (heure en vigueur localement) le mercredi 15 avril 2009 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé d'un montant équivalent à 5 % du coût de la soumission, ou d'un cautionnement de soumission d'un montant égal ou supérieur à dix pour cent (10 %) de la soumission valide pour une période de 60 jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat par un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services chacun équivalent à 50 % de la valeur du contrat.

Seules sont considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., C.Q-1).

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission. Le projet qui fait l'objet du présent appel d'offres doit être conforme à tous les codes, lois et règlements applicables, dont la loi sur le bâtiment de laquelle découle le Code de Construction du Québec - Chapitre 1.

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

M. Serge Awashish  
Directeur des services sociaux Opitciwan

767531

# Excellentes idées-cadeaux pour amateurs de sports

(EN)—Vous vous demandez quoi acheter à votre amateur de sports préféré? Pourquoi pas une radio satellite. Les amateurs de football seront impressionnés par la retransmission en direct des matchs de la NFL et de la LCF, et les amateurs de courses ne voudront pas rater les émissions en direct du NASCAR. De plus,

grâce à la couverture de signal d'un océan à l'autre et au son de qualité numérique de Sirius, la radio satellite s'avère le compagnon parfait pour les longs voyages en auto.

Et s'abonner à la radio satellite est un jeu d'enfant. Vous pourrez choisir parmi diverses radios satellite prêtes à l'emploi,

en fonction de votre budget, dont la nouvelle Sportster 5 de Sirius. Le Sportster 5 au design élégant et aux fonctions faciles à utiliser comprend un afficheur couleur qui présente le nom de l'artiste et le titre de la chanson, de même qu'une fonction d'alerte qui informe l'auditeur quand leurs équipes préférées disputent un match ou quand le pointage change. Le Sportster 5 se transforme facilement en radio portable grâce aux nouveaux accessoires universels incluant une trousse pour la maison et un boombox - pour passer sans problème de l'auto à la maison ou au bureau.

Pour en savoir plus, visitez le site [www.sirius.ca](http://www.sirius.ca).

- L'édition Nouvelles

## CARRIÈRES/FORMATION/ AVIS/APPEL D'OFFRES

### AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

Projet de développement hydroélectrique de Val-Jalbert

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean désire recevoir des propositions de services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis de réalisation d'un projet d'aménagement hydroélectrique à Val-Jalbert.

Toute firme intéressée à déposer une offre pourra, à compter du lundi 23 mars 2009, se procurer les documents d'appel d'offres en s'adressant soit au bureau de la Société situé au 1425, rue Ouatouchouan à Mash-teuiatsh, ou se les procurer en format PDF sur le site internet SEAO, ou par courriel au [secdulsj@cgocable.ca](mailto:secdulsj@cgocable.ca)

Les offres doivent être présentées et déposées dans des enveloppes scellées adressées à la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, au 1425, rue Ouatouchouan, Mash-teuiatsh QC G0W 2H0 au plus tard le 30 avril 2009 à 16 h (heure locale).

Les soumissionnaires pourront obtenir des informations complémentaires en s'adressant à M. Stéphane Guay directeur général de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean au numéro de téléphone (418) 275-8181, poste 25.

La Société transmettra à chacune des firmes qui auront présenté une offre, le résultat des propositions reçues lors de l'ouverture. Par la suite, lorsque la Société aura complété son processus d'évaluation des propositions, elle transmettra à chaque soumissionnaire:

- Son rang et sa note;
- Le nom de l'adjudicataire, la note qu'il a obtenue et le prix soumis;
- Le nombre de firmes conformes et le nombre de firmes non conformes.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues, et ce, sans aucun préjudice envers le ou les soumissionnaires.

767769

## CARRIÈRES/ FORMATION/AVIS/ APPEL D'OFFRES

### Ville de Saguenay

#### Appel d'offres

Soumission 2009-114  
VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES  
Arrondissement de La Baie - Années  
2009 et 2010

La Ville de Saguenay demande des soumissions pour: la vidange, le transport, la disposition et le traitement des boues des fosses septiques réparties sur le territoire de l'arrondissement de La Baie, pour les saisons estivales 2009 et 2010.

Ceux qui le désirent, peuvent se procurer les documents de soumission au Service des approvisionnements de la Ville de Saguenay, situé au 3501, rue du Roi-Georges, Jonquière (tél.: 418 698-3055 / téléc.: 418 546-2114), et ce, moyennant un dépôt non remboursable de 25 \$, taxes incluses, établi au nom de Ville de Saguenay.

Afin de garantir l'exécution de la présente soumission et du contrat ci-joint, cette soumission doit être accompagnée d'un dépôt de garantie de soumission et de marché représentant au moins dix pour cent (10 %) du GRAND TOTAL de la soumission.

Ce dépôt consistera en un chèque visé ou autre effet certifié négociable, de date récente (60 jours maximum), fait à l'ordre de la VILLE DE SAGUENAY et tiré d'une BANQUE À CHARTE, BANQUE D'ÉPARGNE ou CAISSE POPULAIRE faisant affaire au Québec OU par un cautionnement de soumission émis par une personne morale autorisée à se porter caution par l'inspecteur général des institutions financières du Québec et valide 90 jours à partir de la date d'ouverture de soumission.

Si la garantie est sous forme de cautionnement, la soumission doit être accompagnée d'une lettre d'engagement des obligations du soumissionnaire.

Les soumissions doivent être reçues le 6 avril 2009 avant 14 h au secrétariat du Service des approvisionnements de la Ville de Saguenay, 3501, rue du Roi-Georges, Jonquière (Qc) G7X 1V6 et seront ouvertes à 14 h le même jour en présence des soumissionnaires intéressés.

La Ville de Saguenay ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et n'encourra aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

Le présent appel d'offres, également publié dans SEAO, est donné en conformité des dispositions de l'article 573, de la Loi sur les cités et villes.

Signé à Saguenay, ce vingt-deuxième jour du mois de mars deux mille neuf.

SYLVIE JEAN, CA  
Directrice  
Service des approvisionnements  
VILLE DE SAGUENAY

767833

### Ville de Saguenay

#### Appel d'offres

SOUSSION 2009-129  
MISE AUX NORMES DES POSTES DE POMPAGE S-2 ET S-6  
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

Maître de l'ouvrage:  
Ville de Saguenay  
201, rue Racine Est  
Chicoutimi QC G7H 5B8

Consultant:  
Service du génie  
216, rue Racine Est  
Chicoutimi QC G7H 1R9  
Téléphone: 698-3130, poste 3123  
Télécopieur: 698-1158

La Ville de Saguenay demande des soumissions pour: la mise aux normes des postes de pompage S-2 et S-6 de l'arrondissement de La Baie, et ce, conformément aux plans et devis préparés par les professionnels mentionnés ci-dessus.

Les entrepreneurs désireux de soumissionner doivent se procurer les copies de plans et devis et les formules de soumissions, au bureau des consultants, à compter du 23 mars 2009, 9 h, et ce, moyennant un dépôt non remboursable de 100 \$ établi au nom de Ville de Saguenay. Le cahier des clauses générales d'appel d'offres, tomes I et II, édition 2003 de la Ville de Saguenay est disponible au Service du génie de la Ville de Saguenay, au 216, rue Racine Est, Chicoutimi, (418 698-3130) pour un montant non remboursable de 75 \$ taxes incluses (Tome I au coût de 30 \$ et Tome II au coût de 45 \$).

Pour être considérée, toute soumission devra être:

- Accompagnée d'une garantie de soumission de valeur égale à 10 % du grand total de la soumission, conformément aux exigences des documents de soumission.
- Remise avant le 8 avril 2009 à 14 h au Service des approvisionnements de la Ville de Saguenay, 3501, rue du Roi-Georges, Jonquière (Québec) G7X 1V6, où toutes les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord et, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q. c-B-1.1).

La Ville de Saguenay ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et n'encourra aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

Le présent appel d'offres, également publié sur le système SEAO, est donné en conformité des dispositions de l'article 573, de la Loi sur les cités et villes.

Signé à Saguenay, ce vingt-deuxième jour du mois de mars deux mille neuf.

SYLVIE JEAN, CA  
Directrice  
Service des approvisionnements  
VILLE DE SAGUENAY

767540